

INFORMATIONS IMPORTANTES

Vous changez de résidence fiscale en cours de vie de votre contrat Puissance Sélection

Pour les changements d'adresse vers l'étranger en cours de vie du contrat :

- Generali Vie sera contrainte de déclarer le(s) contrat(s) aux autorités administratives concernées conformément à la réglementation en vigueur ;
- Le souscripteur sera exposé à une amende de 1 500 € prévue à l'article 1740 C du Code général des impôts.

Lors d'un changement d'adresse en cours de vie du contrat, Generali Vie prendra en compte la nouvelle adresse fiscale à l'étranger dès réception de la demande et vous adresse un courrier puis une relance après 45 jours afin que vous nous transmettiez ce justificatif (cf. liste ci-dessous). À défaut, vous serez soumis aux sanctions prévues par le Code général des impôts.

Le questionnaire présent en pages suivantes doit être signé et accompagné impérativement d'un justificatif de résidence fiscale et ce conformément au nouvel article 564-1 du Code monétaire et financier.

Ce justificatif (établi dans les 12 derniers mois) peut être :

- Soit un formulaire RF5000 visé par l'administration fiscale attachée à votre résidence ;
- Soit une attestation de résidence fiscale délivrée par un organisme public du pays dont vous êtes résident ;
- Soit un avis d'imposition de votre pays de résidence ;
- Soit un certificat d'inscription consulaire (inscription possible au lien suivant : <https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F33307>).

CONTRAT EN COURS

Personne Physique

Désignation de la personne physique

N° de contrat (si connu) _____ Code apporteur (si connu) _____
Nom du produit _____
Nom (et nom de jeune fille) _____ Prénom _____
Date de naissance | | | | | | | | | |

Pourquoi ce document ?

Du fait :

- de la réglementation concernant l'échange automatique et obligatoire d'informations dans le domaine fiscal entre les pays de l'Union Européenne,
- de la réglementation concernant l'échange automatique et obligatoire d'informations dans le domaine fiscal résultant des accords bilatéraux ou multilatéraux signés par la République française,
- des règles édictées par le gouvernement américain en matière de lutte contre l'évasion fiscale (loi FATCA – Foreign Account Tax Compliance Act - loi fiscale sur la déclaration des avoirs américains investis à l'étranger) et de l'accord subséquent conclu le 14 novembre 2013 entre les gouvernements français et américain,

Generali Vie est dans l'obligation de collecter les informations suivantes afin de déterminer de quel(s) pays vous êtes contribuable. Pour cette raison, nous vous demandons de répondre aux questions ci-dessous.

Votre situation

Sélectionnez la cas vous correspondant :

- Bénéficiaire d'un contrat d'Assurance Vie.
- Changement d'adresse du Souscripteur d'un contrat d'assurance Vie ou de Capitalisation vers ou en provenance :
 des États-Unis d'Amérique,
 d'un autre pays ; précisez lequel : _____
- Changement de Souscripteur d'un contrat de Capitalisation suite à une donation, succession ou cession à titre onéreux.
- Actionnaire/Associé citoyen ou résident fiscal des États-Unis d'Amérique détenant plus de 25 % des parts d'une personne morale.
- Actionnaire/Associé résident fiscal d'un pays autre que la France détenant plus de 25 % des parts de d'une personne morale.

Questionnaire

1. Êtes-vous citoyen des États-Unis d'Amérique ? Oui Non
2. Êtes-vous résident fiscal (*) des États-Unis d'Amérique ? Oui Non
(* La définition de résident fiscal des États-Unis d'Amérique est indiquée en annexe du présent document.
3. Possédez-vous un numéro d'immatriculation fiscal des États-Unis d'Amérique (TIN) mais vous n'êtes plus résident fiscal des États-Unis d'Amérique ? Oui TIN _____ Non
4. Êtes-vous résident fiscal (*) dans un pays autre que la France ? Oui Non
(* La méthode d'appréciation de la résidence fiscale est indiquée en annexe du présent document.

Si vous avez répondu **OUI** à la question 4, merci d'indiquer le(s) pays dans le(s)quel(s) vous avez des obligations déclaratives en matière fiscale ainsi que votre numéro d'identification fiscale (NIF) correspondant lorsque le pays en délivre un :

Nom du pays _____ NIF _____
Nom du pays _____ NIF _____
Nom du pays _____ NIF _____

Signature

En signant ce questionnaire, je certifie l'exactitude des informations fournies et m'engage à fournir à l'Assureur le certificat **W9** ainsi que mon TIN si je suis citoyen ou résident fiscal des États-Unis d'Amérique, le certificat **W-8BEN** si je possède un TIN mais ne suis plus résident fiscal des États-Unis d'Amérique. Dans le cas contraire, je certifie que je ne suis pas citoyen des États-Unis d'Amérique ni résident fiscal des États-Unis d'Amérique.

Je m'engage dans tous les cas à informer mon Assureur en cas de changement de ma situation pouvant avoir un impact sur l'une des réponses ci-dessus.

Fait à _____ ,

le

--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--

Signature de la personne physique

Ces informations sont destinées à l'Assureur et sont nécessaires au traitement du dossier du Souscripteur/Adhérent. Ces informations sont susceptibles d'être transmises pour les besoins de la gestion de son contrat à des tiers, notamment à son Conseiller, ou pour satisfaire à des obligations réglementaires. Par la signature de ce document, le Souscripteur/Adhérent/Bénéficiaire/Actionnaire accepte expressément que les données le concernant leur soient ainsi transmises.

Conformément aux dispositions de la loi informatique et libertés du 6 janvier 1978 modifiée, vous disposez d'un droit d'accès, de rectification, de suppression et d'opposition pour motifs légitimes sur l'ensemble des données vous concernant que vous pouvez exercer sur simple demande auprès de Generali Vie - Conformité - TSA 70100 - 75309 Paris cedex 09.

(*) Annexe

États-Unis d'Amérique (FATCA) :

Est résident fiscal des États-Unis d'Amérique, toute personne correspondant à au moins un des critères suivants :

- titulaire d'un permis de séjour permanent (Green Card) ;
- ayant cette année et durant les deux années précédentes séjourné plus de 183 jours au total aux États-Unis d'Amérique (Mode de calcul : les jours de l'année en cours comptent intégralement avec un minima de 31 jours, les jours de l'an dernier pour un tiers et les jours de l'année précédente pour un sixième) ;
- ayant déclaré ses revenus avec ceux de son conjoint américain.

À l'exception :

- des diplomates et employés des organisations internationales et leurs familles, sportifs professionnels sous certaines conditions, étudiants, professeurs ;
- des personnes ayant renoncé à la nationalité américaine ou à un permis de séjour permanent (Green Card).

Pour plus de précisions sur les critères de détermination du statut de résident fiscal des États-Unis d'Amérique, veuillez-vous reporter au site de l'IRS : <http://www.irs.gov>

Accords bilatéraux et multilatéraux conclus par la France et Réglementation européenne (CRS-OCDE) :

Le critère de résidence fiscale s'apprécie au regard de la réglementation nationale du ou des pays(s) envers le(s)quel(s) vous êtes soumis à une obligation déclarative en matière fiscale.

Cette résidence fiscale et les informations correspondantes doivent être déclarées à Generali Vie dans le présent document dès lors que la France a conclu avec l'Etat concerné un accord prévoyant l'échange d'informations en matière fiscale.

Generali Vie pourra, le cas échéant, de façon automatique ou sur demande, transmettre des informations relatives au contrat et/ou son titulaire et/ou son bénéficiaire effectif à la Direction Générale des Finances Publique (DGFIP) dans le but de satisfaire à ses obligations notamment dans le cadre de l'échange automatique d'informations, conformément à la réglementation en vigueur.